

Une droite ignorante et bornée réclame la suppression du droit du sol. En réalité, le droit du sol, affirmé dans la constitution de 1791 (sont français ceux qui, nés en France d'un père étranger, ont fixé leur résidence dans le Royaume) reste plutôt introuvable.

En France, seuls les enfants nés de parents inconnus et les apatrides bénéficient du droit du sol intégral. Les autres connaissent le double droit du sol, si un des parents est né en France ou, lorsque les deux parents sont étrangers, s'ils ont satisfait à une obligation de résidence avant leur majorité.

L'être humain, l'étranger, la femme, sont d'abord et avant tout considérés pour leur utilité, comme soldat ou comme force de travail, force de production et de reproduction. Au bout du compte, la liberté de circulation et d'installation inscrite dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme est constamment bafouée.

Ceux qui naissent ici doivent pouvoir être des citoyens à part entière. N'oublions jamais que l'hôte désigne celui qui reçoit et celui qui est reçu.

*Elisabeth Zucker-Rouvillois est sociologue-démographe. Elle a participé à plusieurs ouvrages traitant des politiques démographiques, leurs philosophies et leurs conséquences sur les personnes qui les subissent. Elle a adhéré au Parti de Gauche dès sa fondation.*

## Elisabeth Zucker-Rouvillois

# À la recherche du droit du sol

La nationalité  
entre lieu et liens



ISBN : 978-2-36488-077-1



9 782364 880771